

Trois Alsaciens, en Alsace, répondent au comte Hertling

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)

En Alsace reconquise, 27 Janvier. — Me voici en Alsace où je suis allé chercher la réponse au comte Hertling : je sais que ce n'est ni les citoyens qui m'ont parlé ni moi qui sommes chargés de la lui retourner. C'est une affaire qui va de nouveau regarder Wilson, Lloyd George et Pichon. Mais, outre que je n'ai pas la folie des grandeurs, ce qui m'a incliné à préférer la conversation de mon menuisier, de mon curé ou de ma vieille dame à celle de ces hommes considérables, j'eus la fantaisie de penser que ceux au nom de qui on discutait avaient peut-être aussi à dire un mot. J'ai donc revu Masséville, Dannemarie, Thann, d'autres villages. Les enfants d'Alsace sortaient de l'école, fiers et gais à cause du masque à gaz battant leur petit derrière.

La réponse du menuisier

J'ai d'abord frappé chez un menuisier. Les Boches n'étaient pas à quinze cents mètres de son établi.

— Monsieur, je viens vous voir pour que vous répondiez à Hertling.

Il ne connaissait pas le discours, il ne comprenait pas. Je lui tendis le journal. Il lut attentivement le passage sur l'Alsace-Lorraine, puis le relut. Cela fait, il me regarda et me dit :

— Je vais vous répondre. — Il me fit asseoir, s'assit, reprit le journal et :

— Hertling dit : « Quand nous réalisons lors de la guerre de 1870 qu'on nous rendit les territoires qu'on nous avait arrachés criminellement, ce n'était pas là faire une conquête mais ce qu'on appelle aujourd'hui « désannexion ». Je vais lui répondre : Ils nous avaient tellement réannexés, nous étions tellement en harmonie avec les Allemands que ma tête à moi, comme celle de mes camarades, commençait à s'habituer à l'Allemagne. Je me souviens d'un fait : une fois il me fit appeler. C'était pour un devoir de style. « Je devrais vous mettre huit sur dix, me dit-il. Comme rédaction, c'est bien ; comme esprit, c'est mauvais ; ce n'est pas conforme au modèle de pensée nationale auquel vous devez vous soumettre : vous aurez zéro. » Ceci n'est rien, vous allez voir la preuve qu'on leur avait « criminellement arraché le territoire d'Alsace ». Je fus soldat, au service de l'Allemagne, je partis avec mes amis. Nous étions tellement véritablement Allemands que les Allemands nous tiraient de suite sous leur surveillance. Nous nous sentions tellement chez nous dans leur uniforme que nous n'avions jamais franchi habillé à l'allemande la maison de nos pères. Nous nous mettions en civil pour venir en permission.

Etendant le bras il me montra un champ au travers du carreau.

— Tenez, là. Et là, quand il fallait retourner, nous repassions la frontière.

Hertling disant à mon menuisier qu'en 71 il l'avait réannexé l'Allemand l'avait animé d'une ardeur farouche. Il se leva, ouvrit la fenêtre et me montrant à cent mètres une enseigne en français, reprit :

— Seule la lutte pour les enseignes vous prouverait combien nous attendions d'être réannexés Allemands. Il nous était permis de conserver les enseignes en français tant qu'on ne nous les avait pas remplacées par des drapeaux. Pour empêcher que les affiches — que celle-là, tenez — finissent d'être françaises, nous nous relevions afin de les retaper, la nuit. Nous avons soigné de la sorte toutes celles de la ville. C'était certainement notre sang allemand qui parlait alors !

Mon menuisier roula la tête.

— Et le plébiscite ?

— Quel plébiscite ? fit-il, est-ce qu'ils en ont fait un en 71 ?

La réponse de M. le curé

Je fis du chemin. Une rivière coulait dans la vallée. De grands toits glissaient rapidement de leurs arêtes tombaient très bas sur les murs. Des jeunes filles mangeaient du gâteau aux pommes riaient : Alsace ! Je sonnais chez le curé.

— Monsieur le curé, avez-vous lu le discours du comte Hertling ?

— Non, monsieur.

— Je le lui passai. Le prêtre mit ses lunettes. Il y eut dix minutes de silence. Le prêtre posa ensuite le journal et dit :

— Depuis le premier moment jusqu'au dernier, les Alsaciens ont mené une vie de lutte contre les Allemands. Il ne me semble donc pas, comme il le dit, que nous ayons la moindre affinité. Ils ont usé de tous les moyens pour nous asservir ; plus le temps passait, plus le fossé, entre nous, se creusait. Ils avaient beaucoup plus de mal avec nous en 1913 qu'en 1880. Après 45 ans, ils étaient contraints d'employer contre nous des moyens tyranniques. Ils ont appelé la religion à leur secours. Le protestantisme, curieux-ils, allait leur amener notre soumission. Avec l'exemple de la Silésie qui, catholique jadis, était devenue un trois cinquièmes protestante, ils eurent de l'espoir. Le protestantisme put faire du chemin, mais ne fit jamais traverser le Rhin à un Alsacien. C'est un prêtre catholique qui vous dit cela.

— Pourtant le comte Hertling affirme que vous êtes des leurs ?

— Alors pourquoi, de crainte que nous ne les mordions ne cessassent-ils de nous arrêter ? Ils ont envoyé plus de 450.000 Allemands en Alsace pour chercher à nous entraîner dans ce torrent. Les deux lits, une seule rivière, ne se sont confondus ?

— Et le plébiscite ?

— Nous repoussons cette injure.

La réponse de la dame

aux cheveux blancs

Ayant traversé une forêt sombre, j'arrivai dans une troisième ville. Je gravis six marches d'un perron, heurtai le marteau. On m'ouvrit. C'était chez une dame à cheveux blancs où m'avait conduit naguère un billet de logement.

— Madame, lui dis-je, tout droit, je viens vous parler poétique.

— Mais, répondit-elle, rien ne fait peur à une vieille Alsacienne.

Hertling déclare que vos pères, au moins étaient « purement Allemands ».

La dame prit sa lampe à la main et me conduisit contre un des murs de son salon. — Voyez ce portrait, me dit-elle, il n'est pas jeune, n'est-ce pas, avec sa perruque ? C'est un arrière-arrière-grand-père à moi.

M. JONNART gouverneur général DE L'ALGÉRIE

Le Président de la République signera au Conseil des ministres de ce matin la nomination de M. Jonnart comme gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. Lurdaud, pour qui va être créé un nouveau poste important dépendant du ministère des Affaires étrangères.

M. Jonnart reprend ainsi des fonctions où jadis il a rendu de très grands services. Il a déjà consacré à l'Algérie de nombreuses années de sa vie, comme chef de cabinet de M. Tiran, comme chef du service de l'Algérie au ministère de l'Intérieur, enfin comme gouverneur. Il retrouvera dans notre grande colonie de l'Afrique du Nord la trace de ses précédents efforts.

La personnalité politique de M. Jonnart est assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de rappeler longuement les étapes de sa carrière. Parti de l'administration, député de la 2^e circonscription de Saint-Omer, puis sénateur du Pas-de-Calais, il fut, encore très jeune, ministre des Travaux publics dans le cabinet Casimir-Perier. Vingt ans plus tard, en janvier 1913, M. Briand l'appela dans son ministère, aux Affaires étrangères. Enfin, depuis la guerre, on se souvient que M. Jonnart était ministre du Blocus, dans le cabinet Clemenceau, quand des raisons de santé le contraignirent à se démettre de ces fonctions.

Haut-commissaire des puissances protectrices en Grèce, en juin dernier, il fut rapidement élu aux intrigues du roi Constantin en le forçant à abdiquer et à quitter la Grèce, sans qu'il en ait coûté un coup de fusil ni une goutte de sang. Il est âgé de 60 ans.

LES BOCHES PRÉPARENT une puissante offensive sous-marine

Washington, 28 Janvier. — Dans le bulletin hebdomadaire qu'il publie sur les événements militaires, M. Baker, ministre de la Guerre, s'exprime ainsi :

« Comme le temps s'approche où l'ennemi encore une fois tentera de frapper le coup décisif dans l'ouest, il faut admettre qu'il ne se contentera pas d'opérations militaires de grande échelle. »

Pendant les deux dernières semaines les sous-marins ennemis ont été rappelés à leurs ports pour être réparés et on peut s'attendre à la plus puissante offensive faite jusqu'à présent contre nos lignes de communications avec la France pour interrompre le mouvement régulier des hommes et des munitions pour nos armées et des denrées alimentaires pour les Alliés.

Nos lecteurs remarqueront que le ministre de la Guerre des Etats-Unis confirme ainsi l'information que nous avons publiée avec des développements dans un article sous ce titre : Pourquoi l'Allemagne rappelle-t-elle ses sous-marins à leurs bases ?

Le transatlantique anglais « Andania » torpillé sans avertissement

Les passagers et l'équipage sauf deux marins, ont été sauvés

Londres, 28 Janvier. — Le transatlantique Andania, de la Compagnie Cunard venant des Iles-Britanniques avec environ quarante passagers et un équipage de plus de deux cents hommes, a été torpillé sans avertissement au large de la côte de l'Ulster. Une première torpille avait manqué son but, mais la seconde atteignit le navire au milieu de la coque.

Tout le monde a pu descendre dans les canots, qui ont été recueillis une heure après par les patrouilleurs. Deux membres de l'équipage de l'Andania ont péri. Tous les autres, ainsi que tous les passagers, sont sauvés.

Les récits des passagers s'accordent à dire que le sauvetage s'est effectué dans le plus grand ordre et sans la moindre panique. Deux petits enfants de quelques mois ont été portés à la côte dans les bras des marins.

Aujourd'hui à Versailles conseil de guerre interallié

MM. Lloyd George, premier ministre, lord Milner, ministre anglais et M. Orlando, président du Conseil d'Italie, venant d'Angleterre sont arrivés ce soir à Paris.

M. Clemenceau, président du Conseil, s'était rendu à la gare pour les recevoir. M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères d'Italie, arrivera ce matin à Paris.

Ce matin, M. Clemenceau, après avoir conféré avec MM. Lloyd George et Orlando, présidera, à Versailles, un conseil de guerre interallié auquel assisteront, en dehors des premiers ministres anglais et italiens, lord Milner, M. Sonnino, le général Wilson, représentant de l'Angleterre au conseil supérieur interallié, le général Bliss, représentant des Etats-Unis, le général Viegand, représentant la France, le général Alfieri, ministre de la guerre d'Italie, le général Foch, chef d'état-major de l'armée française.

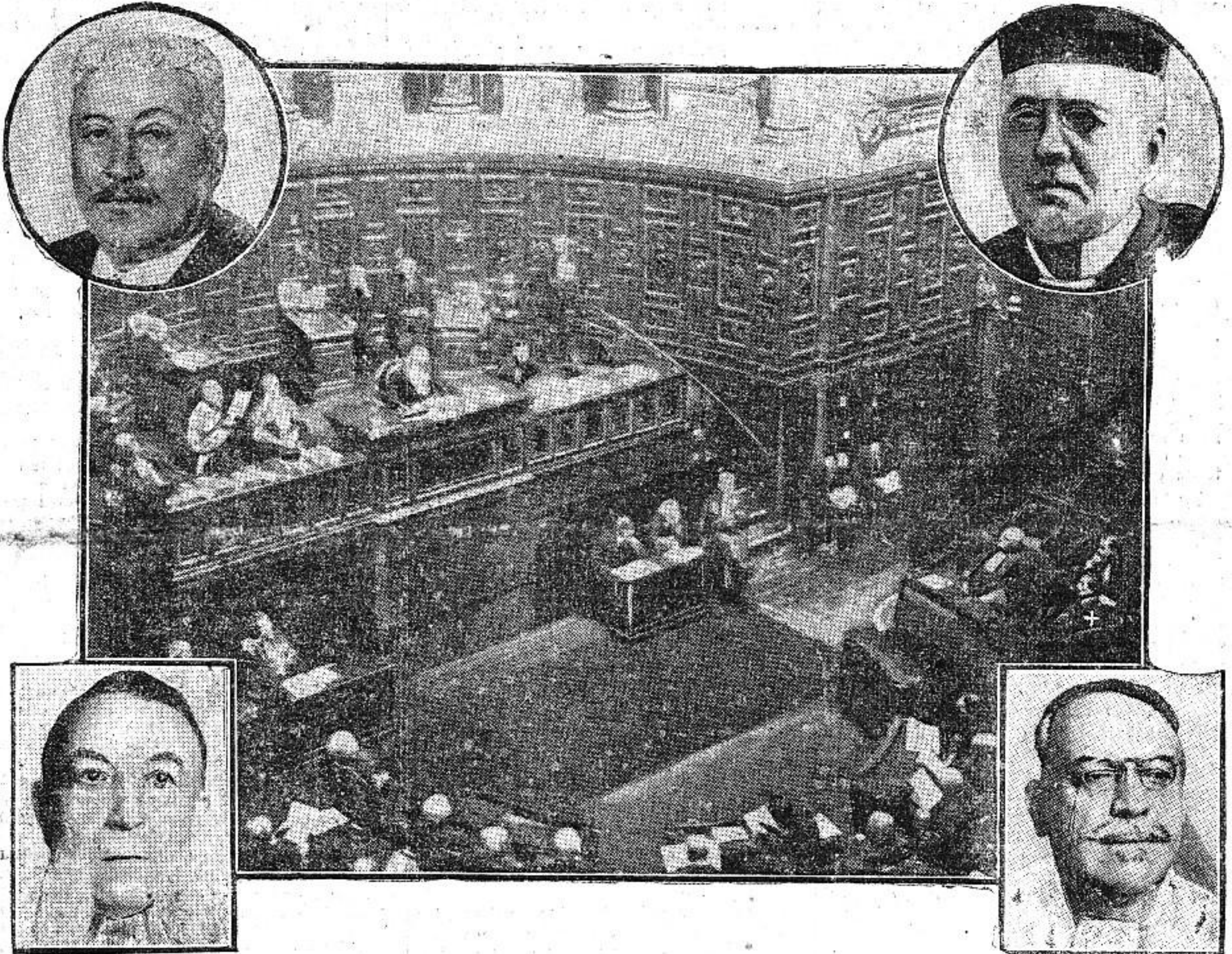
La conférence durera plusieurs jours.

Voir en 2^e page

LA CARTE DE PAIN A LA CHAMBRE

M. MALVY DEVANT LA HAUTE-COUR

Le Procureur général conclut à un supplément d'information L'avocat de M. Malvy s'y associe -- La Cour se déclare compétente



Hier au Sénat constitué en Cour de Justice. En haut, à gauche : M. MONIS, président de la commission d'instruction ; à droite, M. BOURDILLON, avocat de M. MALVY. En bas, à gauche : M. CENAC, et à droite, M. LOMBARD, avocats généraux. — Au premier plan, à droite (+) M. MALVY.

Il y a huit jours nous assistions au procès : le Sénat se constituait en Cour de Justice. Hier nous avons eu le premier acte de ce drame judiciaire : la Cour de Justice s'est déclarée compétente.

Après une longue discussion qui s'est déroulée en Chambre du conseil, c'est-à-dire en comité secret, la Cour a jugé recevable la demande de mise en accusation de M. Malvy transmise au Sénat par la Chambre des députés ; elle s'est déclarée compétente, a ordonné l'ouverture d'une instruction complémentaire.

D'autre part, deux personnes qui n'étaient en rien mêlées au procès se sont portées partie civile. La Haute-Cour, à moins levées, a rejeté leurs demandes. A présent rôle de la commission d'instruction, que préside M. Monis, va commencer. Ses travaux demanderont un certain temps et l'on estime que la prochaine réunion de la Haute-Cour n'aura lieu que vers le milieu du mois de mars.

Après l'appel des sénateurs fait par le président, trente-deux sénateurs n'ayant pas répondu ne pourront prendre part au jugement. Deux cent quinze sénateurs, sauf absences ultérieures, sont donc appelés à juger M. Malvy.

A 2 h. 1/4, M. Malvy est introduit. Il s'assoit au banc qui lui a été attribué. M. Bourdillon, avocat de M. Malvy, prend place à côté de son client. Derrière eux se tient M. Guillaud, conseil de l'accusé.

Le président procède à l'interrogatoire d'identité de M. Malvy.

— Accusé, levez-vous, dit le président. Quels sont vos nom et profession ?

M. Malvy répond à voix basse.

— Accusé, dit le président Dubost, vous êtes accusé de crimes commis dans l'exercice de vos fonctions.

Le greffier lit alors la décision de la Chambre envoyant devant la Haute-Cour M. Malvy.

LE RÉQUISITOIRE

Le procureur général prend la parole. D'une voix ferme il lit le réquisitoire qui présente les pièces du dossier.

Le discours de M. Clemenceau au Sénat

1^o A la séance du Sénat du 22 juillet 1917, le sénateur Clemenceau relevait contre M. Malvy, ministre de l'Intérieur, une série de faits qu'il considérait comme des complaisances du ministre vis-à-vis des défaits, des fautes de graves et des fautes cherchant à démolir la France. Il lui reprochait notamment ses relations étroites avec Almeroyda et il concluait en refusant sa confiance au ministre de l'Intérieur « à cause d'une expérience » de deux ans dans laquelle il s'est montré, au point de vue de la surveillance des étrangers et de la tolérance des entreprises d'une bande d'antipatriotes qui ont mis la France en danger ».

Le ministre de l'Intérieur répondit en expliquant que tous les actes qu'on lui reprochait comme des fautes n'étaient que l'application de la politique qui avait toujours été la sienne et qui avait pour but de maintenir l'union sacrée dans le pays tout en réprimant de toutes ses forces les menées criminelles fétieuses par M. Clemenceau.

L'appel du président du Conseil demandant à tous les sénateurs de s'unir sur le terrain patriotique, le Sénat vota à l'unanimité de 249 votants un ordre du jour de confiance visant, entre autres mesures, « la répression de la propagande criminelle dirigée contre la discipline et la sécurité du pays ».

Il convient de remarquer ici que les critiques de M. Clemenceau avaient visé surtout la politique de M. Malvy et qu'elles ne pouvaient être considérées comme constituant des accusations tendant à établir des actes légalement et consciemment criminels.



M. MALVY pendant la lecture du réquisitoire.



M. MERILLON Procureur général, lisant son réquisitoire (Cronquis de Mlle Micheline Rasco).

La lettre de M. Léon Daudet

2^o Ce fut plus tard que les accusations visant des faits nettement criminels prirent naissance contre M. Malvy qui n'était plus ministre, dans une lettre que M. Léon Daudet, directeur de l'Action française, adressait à M. le Président de la République, lettre dont les articulations forment aujourd'hui la base de l'accusation. C'est ce qui fait l'objet du second document produit.

A la séance de la Chambre des députés du 4 octobre 1917, M. Malvy déposait la demande d'interpellation suivante : « Je demande à interpellier le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'œuvre de la justice dans le calme et la sérénité nécessaires à la défense nationale ».

Dès le début de cette interpellation, M. Paul Painlevé, président du Conseil, fut amené, sur la demande même de M. Malvy, à donner connaissance à la Chambre de la lettre adressée par M. Léon Daudet, directeur de l'Action française, à M. le Président de la République.

Cette lettre était ainsi conçue :

Monsieur le Président, Je m'adresse à vous parce qu'il importe que vous soyez avertis de ce qui n'est plus un secret pour beaucoup de personnes, parce qu'il vous faut avoir un grand rôle à jouer, et que vous pouvez sauver la France.

M. Malvy, ex-ministre de l'Intérieur, est un traître. Il trahit la défense nationale depuis trois ans avec la complicité de M. Leymarie et de quelques autres. Les preuves de cette trahison surabondent. Il serait trop long de vous les exposer. Sachez seulement que M. Malvy a fait renseigner exactement l'Allemagne sur tous nos projets militaires et diplomatiques, notamment par la bande d'espions du Bonnet rouge et son ami Vige, dit Almeroyda, et par le sieur Soutter, directeur de la Maggi Kib. C'est ainsi que le haut commandement allemand a connu point par point, pour ne citer qu'un exemple, le projet d'atta-

que du Chemin-des-Dames (Voir le journal espagnol I.A. B. C., du 23 juillet 1917) des que M. Malvy fut admis au comité de guerre aux applaudissements du Bonnet rouge. Sachez aussi que des documents d'une authenticité indiscutable montrent la main de M. Malvy et de la Sûreté générale dans les manœuvres militaires et dans les tragiques événements du mois de juin 1917. Il vous appartient, Monsieur le Président, de vérifier le bien-fondé de ces accusations par une rapide enquête, ce qui vous sera facile, et de faire prompt justice car le bruit court que l'Allemagne, pour lever le trouble dans les esprits, s'apprêterait à brûler d'ici peu M. Malvy, devenu inutile à sa cause. Le seul moyen de détruire le plan allemand est donc de prendre les devants et de défier aux tribunaux judiciaires le « subérogable » par qui la France a été livrée au pire morceau à l'ennemi. De toutes façons, remplissant ce que je crois être mon devoir de Français vis-à-vis de vous, Monsieur le Président, je prends date en vue d'événements ultérieurs et vous demande de croire à mes sentiments respectueux et dévoués.

Léon DAUDET.

A ces accusations formelles, M. Malvy répondit en démentant avec une vive indignation les faits dont il était accusé. L'interpellation se termina par le vote d'un ordre du jour qui paraissait laisser au gouvernement le soin de faire la lumière, par les procédés qu'il croirait utiles et légaux, sur des accusations non encore démenties par M. Daudet, et démenties par M. Malvy. Il fut suivi d'un communiqué à la date du 16 octobre 1917, ayant un caractère officiel, communiqué qu'on a lu à l'époque.

3^o Le même jour, ainsi qu'il résulte du troisième document produit, la Chambre des députés était saisie de l'incident par une interpellation de M. Delahaye. Le président du Conseil demanda le renvoi de l'interpellation à la suite de l'ordre du jour.

4^o Pour répondre au reproche qui lui était fait d'avoir, par ce communiqué, pris parti dans une instruction en cours, le président du Conseil déclarait quelques instants après qu'il avait reçu M. Léon Daudet dans son cabinet, qu'il lui avait fait observer que, lorsqu'on avait à formuler des accusations qui l'on croyait fondées, on devait recourir aux voies ordinaires de la justice, et que M. Léon Daudet, avec une grande véhémence, avait affirmé sa conviction de tout ce qu'il avait écrit dans sa lettre. M. Painlevé conclut ainsi : « C'est parce que ces questions ont été abordées par M. Daudet en dehors des affaires en cours, que j'ai pu faire connaître dans le communiqué de ce matin l'opinion du gouvernement tout entier ».

Il résulte de ces déclarations que le gouvernement avait certainement l'intention, par son communiqué, de clore le débat relatif à M. Malvy, mais, comme le président du Conseil ne pouvait ignorer qu'une déclaration du gouvernement n'était en pareille matière qu'une opinion nullement une décision de justice s'imposant à tous, le renvoi de l'interpellation à la suite de l'ordre du jour voté par la Chambre laissait en l'état l'accusation formellement maintenue par M. Léon Daudet et la dérogation énergique ment opposée par M. Malvy.

M. Malvy demande des juges

Aussi M. Malvy estima qu'il ne pouvait s'en tenir là, et il chercha des juges.

Il pensa pouvoir les trouver dans la Cour de justice prévue par l'article 12 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, ainsi conçu : « Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés » pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils sont jugés par le Sénat.

Le procureur général entre alors dans l'examen de la procédure qu'il y avait à suivre, étant donné que ces questions ont été abordées par M. Daudet en dehors des affaires en cours, que j'ai pu faire connaître dans le communiqué de ce matin l'opinion du gouvernement tout entier ».

La Chambre, par une résolution votée à la séance du 28 novembre 1917, releva contre M. Malvy, ministre de l'Intérieur, en visant les seuls documents ci-

dessus résumés, et sous la réserve des protestations de l'impunité, prévention :

1° D'après de 1914 à 1917, sur le territoire de la République et dans l'exercice de ses fonctions de ministre de l'Intérieur, renseigné, ennemi sur tous nos projets militaires ou diplomatiques, et spécialement sur le projet d'attaque du Chemin-de-Dames ;

2° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, et dans l'exercice de ses fonctions de ministre de l'Intérieur, favorisé l'ennemi en provoquant ou excitant les militaires militaires ;

Et elle ordonne la mise en accusation de M. Maury, le renvoyant devant le Sénat pour y être jugé ;

Mais le Sénat, ainsi saisi, ne pouvait légalement statuer en l'état, sans que sa procédure ait été réglée, et la communication officielle au Sénat de la résolution de la Chambre fut suspendue jusqu'à ce que la lacune ait été comblée.

Elle le fut par la loi du 5 janvier 1918, sur la procédure de la Haute-Cour.

La compétence

Après cet exposé des faits, le procureur général aborda la question de la compétence de la Haute-Cour. Il conclut ainsi : La compétence est certaine si l'inculpation relève un crime prévu par la loi pénale et si ce crime a été commis par le ministre dans l'exercice de ses fonctions. Or l'accusation est formelle ; elle relève pour en faire la base de la prévention, dans la lettre de M. Daudet, des actes relatifs à la catégorie des crimes punis et punis par les articles 77 à 81 du Code pénal, tels que intelligence avec l'ennemi, manœuvres, facilités, non action, communication de documents, et autres, connus par le fonctionnaire en raison de ses fonctions.

Conclusions

De ces observations, il résulte que la Cour de justice est compétente saisie. Dans ces conditions, doit-on, dès à présent, considérer l'affaire comme sans fondement et l'écarter par un arrêt de non culpabilité ? Le procureur général ne le pense pas. Il estime, par contre, qu'il y a lieu à supplément d'information sur les faits relevés par l'accusation.

En conséquence — et ce sont les réquisitions du ministère public :

Vu la résolution du 28 novembre 1917, ordonnant la mise en accusation de M. Maury, ancien ministre de l'Intérieur, pour faits qualifiés crimes par les articles 77 à 81 du Code pénal, et commis dans l'exercice de ses fonctions, transmise par la Chambre des députés au Sénat, constitué en Cour de justice, ainsi que les documents visés par cette résolution ;

Vu l'article 4 de la loi du 5 janvier 1918, Nous requérons,

Qu'il plaise à la Cour de justice, Ordonner qu'il sera procédé, sur les faits et dessus visés, à un supplément d'information par la commission établie par l'article 7 de la loi du 10 avril 1889 et constituée en commission d'information ;

Nous requérons, en outre, qu'il plaise à la Cour de justice nous donner acte du dépôt, à son greffe, du dossier de la procédure et des présentes réquisitions.

La défense s'associe aux conclusions du réquisitoire

Le réquisitoire est terminé. M^{re} Bourdillon, le défenseur, s'associe aux conclusions du réquisitoire. Ses propres conclusions tendent à :

Rejeter comme mal fondées les exceptions d'incompétence ou d'irrecevabilité qui pourraient être soulevées ;

Déclarer la Haute-Cour de justice compétente pour connaître des faits reprochés à M. Maury ;

Attendu que l'instruction n'a pas été suffisamment complète, ordonner un supplément d'information.

Le procureur général dit qu'il a été saisi d'une demande d'intervention comme partie civile du directeur du Vengeur, M. Robert, et d'un autre citoyen habitant Genève ; l'une en vue d'obtenir la condamnation, l'autre demandant la mise en accusation par la Chambre des députés. Le procureur général refuse de prendre en considération ces interventions.

Le président dit alors que la Cour de justice va se réunir en Chambre du conseil. On fait évacuer les tribunes du public.

La Haute-Cour se déclare compétente

A six heures, après une longue délibération, la Haute-Cour, réunie en Chambre du conseil, rend un arrêt de compétence et ordonne qu'il sera procédé à un supplément d'information.

C'est par 193 voix contre 19 que la Chambre du conseil a rejeté l'incompétence de la Cour de justice soutenue par M. Janouvrier et par 179 voix contre 33 l'exception d'irrecevabilité soulevée par M^{re} Las Cases.

A mains levées, elle a rejeté les demandes de constitution de partie civile et voté l'information complémentaire.

Une lettre de M. Ch. Humbert

M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse, actuellement inculpé, n'assistait naturellement pas à la séance de la Haute-Cour. Il a écrit au président du Sénat une lettre d'excuses où il dit notamment :

Je dois à l'Assemblée et aux populations que je représente, de ne repartir au Sénat que le jour où ma probité aura été cautionnée par la sentence des magistrats. Je sais que ce jour est proche, mais je veux l'attendre désormais dans la tranquillité de ma conscience et la sérénité de ma solitude.

LE SECRET de la Flamme

DEUXIÈME PARTIE
BASILE JORKI

VII. — Pour sauver son enfant (Suite)

La fox-terrier s'avancant en renchignant. Mais cette fois, après avoir hésité... flairé... goûté... voilà qu'il se mettait à laper. A laper joyeusement en remuant sa queue coupée... d'un air de béatitude parfaite.

— Eh bien, dit tranquillement Antoinette à Charlotte, tu ne bois pas ton lait ?

— Si, maman.

Et avec un sourire de gourmandise :

— Ah ! il est bon, celui-là... n'est-ce pas, Rip ?

— Il était donc tombé quelque chose dans l'eau... que tu as dit à Auguste... moi, je n'avais pas vu...

Pendant tout ce temps, Antoinette n'avait pas tressailli... pas sourcillé.

Pour réaliser son projet, il fallait tromper, mentir... Ah ! que cela lui devenait égal, l'hypocrisie et le mensonge !

— Mais alors, madame, il faudrait peut-être que j'aie tout de suite prévenu Emile... pour qu'il attelle.

— Non ! Je n'ai pas besoin de lui.

— Oh !... madame sort à pied !

— Je m'en vais d'abord à quelques pas d'ici... et puis nous prendrons une voiture. Et vous nous reverrez avant peu, ma bonne Augustine, fit-elle avec un accent très sincère.

Parce que, en prononçant ces paroles ambiguës, elle pensait :

— Demain, elle recevra une lettre de moi... Et cette fille qui m'est fidèle... qui adore Charlotte... prendra à son tour le même chemin que nous.

Mais la mignonne était prête, maintenant. Rip tirait déjà sur sa laisse.

— Donnez à mademoiselle son manteau, Augustine. J'ai peur qu'elle prenne froid. Moi aussi, vous voyez, j'ai pris le mien.

— Il faut cependant très beau, madame. Je sais bien qu'en voiture... surtout si elle est découverte...

— Oh ! s'écria-t-elle, madame emporte aussi ce sac ? Il va être bien lourd.

— Nous allons très près, vous dis-je... Au revoir, Augustine.

— Adieu, Augustine... énéta la fillette.

Et toutes les deux, avec le chien, elles sortirent de l'hôtel... oui, positivement, comme si elles n'allaient qu'à quelques pas.

Paul BERNAY.

(A suivre.)

L'AFFAIRE CAILLAUX

Le capitaine Bouchardon, continuant hier l'instruction de l'affaire Caillaux, a entendu dans l'après-midi M. Millerand, député, ancien ministre de la Guerre. Sa déposition a duré deux heures.

Le capitaine Bouchardon a reçu ensuite la déclaration de M. Thomson, ancien ministre du Commerce, des Postes et Télégraphes au sujet de la mission économique au Brésil confiée par le gouvernement à M. Caillaux en novembre 1914. M. Thomson a fourni sur le caractère de cette mission, la façon dont elle a été remplie et sur ses résultats les renseignements les plus précis.

M. Caillaux sera interrogé dans l'après-midi d'aujourd'hui.

L'affaire Humbert-Lenoir

Le lieutenant Bonduet, chargé de l'instruction de l'affaire Humbert et Lenoir, a entendu hier M. Henri Letellier, directeur du Journal.

Opérations judiciaires

M. Priollet, commissaire de police du camp retranché de Paris, a procédé hier à diverses perquisitions sur mandat du capitaine Bouchardon.

M. Moisset, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé de plusieurs opérations se rapportant à l'affaire du Bonnet Rouge.

Le cas de Mlle Hélène Brion

Nous recevons de Mlle Hélène Brion, l'institutrice de Pantin arrêtée pour propagande défaitiste — inculpation contre laquelle elle proteste — une lettre dans laquelle elle répond à certains points de l'enquête dont nous avons donné les éléments.

Mlle Hélène Brion déclare qu'il a été dit à tort : « Que les tracts trouvés en sa possession aient été imprimés en Suisse ; qu'elle se soit rendue à Londres et ait pris part au mouvement des suffragettes ; qu'elle ait été hùée par l'auditoire à une conférence au Pré-Saint-Gervais et ait dû quitter la salle ; que les gervais Mayoux, se trouvant à Pantin, aient été conduits au commissariat de police ; que Mlle Brion ait négligé son service pour s'occuper de propagande défaitiste ; qu'elle ait cherché à se faulxer dans les lignes françaises au début de la guerre, ce qui lui aurait valu des démentis avec les autorités militaires ; qu'elle aurait obtenu un congé depuis la guerre pour se rendre en Angleterre, sur l'ordonnance d'un médecin au nom étranger ; que Mme Dufour, l'institutrice de Joigny, se soit excusée par lettre de n'avoir pu, ainsi qu'il lui était recommandé, coller des papillons pacifistes sur les murs de son école — Mlle Hélène Brion nie avoir fait cette recommandation.

Mlle Hélène Brion termine en démentant l'affirmation suivant laquelle elle s'habillait en homme. Elle ajoute enfin qu'il est inexact qu'elle ait la coutume de tutoyer tout le monde — je n'exagère pas à ce point, dit-elle — et que si elle tenait à l'appellation de « madame », c'est parce que cette appellation lui paraît convenir à ses « presque » quarante ans et à son expérience de la vie.

ECHOS

M. Edmond Haraucourt, directeur du Musée de Gluny, et M. André Michel, conservateur aux Musées nationaux, feront une conférence sur Nos utiles martyrs français, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, jeudi prochain, à 3 heures et demie, sous l'égide de l'effort de la France et de ses alliés. M. René Viviani, ancien président du Conseil, président d'honneur du Comité de l'effort de la France et de ses alliés, des ministres de Belgique, de Roumanie, de Serbie, et de représentants des villes dévastées.

La Société des Aquarellistes français donnera sa quarantième exposition annuelle du 2 au 20 février, aux galeries Georges Petit, 8, rue de Sèze.

Au déjeuner offert par les Bleus de Normandie en l'honneur de leur président et de leur ancien président, MM. Georges Bureau et Henry Paul, députés, pour fêter leur nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, un ordre du jour a été voté demandant le maintien de l'esprit de guerre, de la discipline et de la discipline.

On annonce la mort, à Paris, après une courte maladie, de Mme Paul Belon, femme de notre ancien confrère, trésorier-général de la Côte des Sommes. La cérémonie religieuse aura lieu demain mercredi, à 15 heures, à l'église de la Trinité.

Sur l'initiative de l'Association générale belge de l'Industrie et sous le haut patronage du baron Gaiffier d'Hostoy, ministre de Belgique, aura lieu, le dimanche 24 février, à 3 heures et demie de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, une manifestation à l'occasion de l'achèvement de la conquête de l'Est-Africain allemand. M. Renkin, ministre belge des Colonies, prendra la parole.

AUTOS MILITAIRES REFORMÉES

Une vente et une exposition permanentes de camions, tourisme, motocyclettes, pièces détachées, ont lieu au Champ-de-Mars (Métro : Ecole Militaire).

Il y avait là, sur son bureau, un indicateur du chemin de fer.

Elle le consulta févreusement.

— Un train à deux heures. C'est bien.

Où, elle aurait le temps de faire ce qu'elle avait résolu... et d'arriver ensuite à la gare... après un peu.

Mais Gérard allait repartir. Il fallait l'écarter.

Présent, il s'opposerait sans doute... certainement... à ce qu'elle projetait.

Ici, il était le maître du loisir... Ici, elle pouvait tout redouter de lui, maintenant qu'elle le savait capable de tout.

Que faire alors ?

Justement, elle l'attendait venir... Il chantonnait... Oh ! Dieu de justice !

Et c'était vrai, le pauvre homme était, ce matin, tout heureux et tout aisé.

Depuis deux jours, sa chère malade allait mieux... réellement mieux... Et il revenait à la gâtée en même temps qu'à la confiance.

— Eh bien, fit-il en entrant, ce bulletin de santé, depuis tout à l'heure ?

— Excellent, répondit-elle avec un sourire dont elle s'enveloppa, comme d'un masque. Si bon que je me découvre une envie de convalescence.

— Dites vite.

— J'ai envie de quelque chose que je veux que vous m'offriez.

— Parlez, ma chérie. Il faudrait que ce fut bien impossible pour que je ne pusse pas vous le donner.

Non. Ça n'a rien de compliqué, ni de difficile. Allez me chercher, vous-même, la brochure de la pièce dont vous me parliez hier... celle qu'on vient de jouer au Vande-Ville.

— La comédie de Donnay ?

— Oui, j'ai envie de la lire, puisque je ne suis pas encore en état d'aller la voir.

— Rien de plus simple. Dans le premier magasin du boulevard... Mais il n'y a qu'à envoyer...

— Non. Je veux que ce soit vous qui me l'apportiez... vous-même.

— Pourquoi moi ? fit-il en riant.

— Je le veux.

— Ah ! chérie, c'est un prétexte pour que je sorte.

— Eh bien, oui. Vous restez trop ici. Je veux que vous alliez vous promener. Allez me chercher ma brochure... et rapportez-la moi pour le déjeuner... pas avant.

— C'est à peine dix heures... J'ai deux fois le temps.

— Pas avant !

— Allons, vous êtes la plus délicatement attentionnée de toutes les femmes. Je vous obéis. A tout à l'heure, ma Toine.

— Pas avant midi !

— C'est convenu.

Il s'approcha pour l'embrasser.

Elle eut une révolte de tout son corps... Mais non. Il fallait subir ce dernier mensonge... ce dernier outrage.

Et stoïquement, sous le masque de son sourire, elle le regarda se retirer.

Oh ! Toine, fit-il tout bas, comme tu as les lèvres froides.

— C'est que je vais mieux.

— Et demain, tu iras mieux encore.

— Oui... j'en ai l'espoir à présent.

LA CHAMBRE DISCUTE LA CARTE DE PAIN

" Nous ne pouvons importer davantage, nous devons garder nos stocks de blé ", dit M. Boret

Les grandes villes doivent donner l'exemple des restrictions

A la veille de l'entrée en vigueur de la carte de pain à Paris et dans la région parisienne, plusieurs députés ont demandé, hier, à M. Victor Boret, ministre du Ravitaillement, de faire connaître les raisons qu'il avait amené à prendre presque brusquement une mesure aussi rigoureuse que le rationnement à 300 grammes de pain. M. Boret, dans sa réponse, n'a pas caché la gravité de la situation présente et tout en manifestant l'espoir que le système actuel ne serait que momentané, il a affirmé sa volonté de ne promettre que ce qu'il peut.

La Chambre a conclu en votant un ordre du jour de confiance.

Notre consommation, dit M. Boret, représente 6 millions 800.000 tonnes, nous en avons récolté 3 millions 100.000 ; il restait à importer 3 millions 700.000 tonnes. Un accord avec les Alliés assurait à la France une importation de 3 millions 800.000 tonnes.

Une importation aussi considérable ne va pas sans à coups. En octobre, novembre, décembre, malgré les efforts de nos prédécesseurs, nous n'avons pu importer que 891.000 tonnes, nous aurions dû en recevoir 1 million 556.000.

Pour janvier et février, les prévisions ne permettent pas d'espérer une importation de 2.000.000 tonnes, alors qu'il nous faut 2.200.000 tonnes, soit un écart de 200.000 tonnes.

Donc, au 1^{er} mars, il restera à importer 2 millions 680.000 tonnes pour les six derniers mois, soit 447.000 tonnes par mois. Pouvons-nous nous permettre d'importer plus ? Nous n'avons jusqu'à présent réussi à assurer une importation moindre ?

Et M. Boret pose ainsi le problème : il faut, si l'on donne à chacun tout ce qu'il demande, ou bien prendre sur la production indigène que nous ne devons pas borner à compter sur l'importation des importations. Comme le ministre veut constituer le stock nécessaire pour parer aux incertitudes d'importation et assurer les semences en vue de la récolte prochaine, il ne reste à son sens qu'à pratiquer une politique de restrictions et d'économies.

— Quand j'ai réclamé, autrefois, la carte de pain, ajoute-t-il, on m'a dit : « Vous êtes un défaitiste ». Laissez-moi le courage de rester dans ce que je crois être la vérité et de la poursuivre. (Applaudissements.)

Le ministre rappelle que dans tous les pays d'Europe, en guerre ou non, la ration de pain est inférieure à 300 grammes, puis il dit les raisons pour lesquelles le système de la carte a d'abord été appliqué à Paris et aux grandes villes.

— Il ne faut pas que le cultivateur qui a produit le blé croit qu'il en a été dépourvu au bénéfice des grandes villes. Pour le producteur de blé, la meilleure récompense, c'est la sécurité alimentaire.

Et, n'est-ce pas des grandes villes que doit venir l'exemple ?

Les 300 grammes ne sont qu'une étape provisoire

M. Boret arrive maintenant à la question des 300 grammes.

— La carte de pain de Paris et des grandes villes, fixée à 300 grammes, n'est qu'une étape provisoire. La preuve qu'il était sage de s'en tenir là, c'est que les municipalités n'auraient pu faire la discrimination dont on parle. La conclusion, c'est que le rationnement est indispensable et qu'à défaut de recensement, il n'y a pas de politique de ravitaillement possible. Ce recensement, nous allons l'effectuer par la carte de pain.

J'ai cherché un système de déclaration individuelle qui permette tous les contingents. Tout cela sera l'œuvre de demain.

Le ministre déclare ensuite que s'il a décidé, avec la rapidité que l'on sait, la mise en application à Paris de la carte, c'est parce que s'il avait attendu d'avantage, le public se serait vu dans les boulangeries et qu'il n'aurait pu, pendant plus de six jours, lui fournir le pain qu'il eût demandé sans en avoir besoin.

Un supplément pour ceux qui en auront vraiment besoin

Puis il ajoute :

Les 300 grammes uniformément attribués, certes, une injustice ; il faut la réparer. Je n'accorderai pas un supplément à tous ceux qui le demandent. Je chercherai, avec les municipalités, le moyen de donner un supplément équitable à ceux qui en auront réellement besoin. (Très bien, très bien.)

En tout cas, pendant la période transitoire que nous traversons, chacun doit faire un effort de restriction.

En conséquence, d'ailleurs, j'ai pris des précautions. Le pain étant rare, j'ai constitué des stocks de pommes de terre, de haricots, de légumes secs, que les municipalités auront à répartir, sans passer par l'intermédiaire des commerçants. (Applaudissements.)

M. Boret montre ensuite les immenses difficultés du problème du ravitaillement : il y a une demande trop naturelle dans le public à traiter les problèmes économiques d'une façon simpliste : « Il n'y a qu'à... » « Il n'y a qu'à... » dit-on. Mais, j'ai autre chose à faire, moi, que de l'« il n'y a qu'à... ». Je dois avoir une politique de réalités. (Très bien, très bien.)

M. Boret répond ensuite à diverses questions.

— Il y a une demande trop naturelle dans le public à traiter les problèmes économiques d'une façon simpliste : « Il n'y a qu'à... » « Il n'y a qu'à... » dit-on. Mais, j'ai autre chose à faire, moi, que de l'« il n'y a qu'à... ». Je dois avoir une politique de réalités. (Très bien, très bien.)

M. Boret répond ensuite à diverses questions.

— Il y a une demande trop naturelle dans le public à traiter les problèmes économiques d'une façon simpliste : « Il n'y a qu'à... » « Il n'y a qu'à... » dit-on. Mais, j'ai autre chose à faire, moi, que de l'« il n'y a qu'à... ». Je dois avoir une politique de réalités. (Très bien, très bien.)

Il se tournait vers Charlotte.

— Adieu, chérie.

Et la mignonne courant à lui :

— Tu ne m'embrasses pas, petit père ?

— Oh ! si... beaucoup de fois, même...

Pendant qu'Antoinette se disait :

— Ce baiser-là, pauvre enfant, c'est le dernier que tu recevras de lui.

Il était parti.

Immédiatement Mme de Lussan commença à s'habiller.

Sans aide... toute seule.

Et en la voyant prendre des bottines... une robe :

— Comment, s'écriait Lolotte, comment, petite mère, tu te fais belle !

— Oui, je vais sortir.

— Tu n'es donc plus malade ?

— Non, ma chérie.

— Oh ! quel bonheur ! Pourquoi donc n'as-tu pas dit à papa que tu allais te promener ?

— Parce que...

Antoinette hésitait...

Mais la fillette venant à son aide :

— C'est une surprise que tu veux lui faire, dis ?

— Oui.

En s'habillant, elle avait pris un petit... tout petit sac à main.

— Elle y mit quelques bijoux... aucun de ceux qui venaient de Lussan... seulement ses bijoux de jeune fille.

Elle y enferma aussi quelques papiers... des lettres... Il y en avait un petit paquet attaché par un fil de soie. De quoi étaient-elles donc, celles-là ?

craindre des poursuites que l'on verra s'exercer contre quelques-uns sera plus salutaire que de nombreuses poursuites « engagées » contre beaucoup.

M. Moutet s'est plaint de la situation faite à l'agglomération lyonnaise. M. Boret reconnaît qu'il y a eu une crise — surtout une crise de répartition — mais il déclare qu'elle n'est pas imputable aux hommes, mais aux circonstances, aux intempéries, aux nécessités de transports militaires.

M. Cazassus lui a demandé de revenir au système des catégories ; il est d'accord et il le pense y arriver.

M. Duru l'a prié de songer aux rapatriés des régions envahies : il lui donne l'assurance qu'ils seront assimilés aux classes laborieuses comme ils le méritent.

Et le ministre termine en ces termes, salués par des applaudissements répétés sur tous les bancs :

J'ai suivi une politique de prévoyance, j'ai voulu distraire de la consommation les grains de blé nécessaires à assurer l'avenir.

J'aurais pu nommer des commissions ; j'ai préféré appeler auprès de moi trois commissaires : MM. Le Rouzic, Compère-Morel et Cosseron.

Nous avons établi ensemble un programme de production. Si nous sommes assurés de manger du pain l'année prochaine, ce sera grâce à eux, et grâce au stoïcisme de ce pays et à son admirable effort à l'usine, dans le sillon, comme dans la tranchée.

Ordre du jour de confiance

Sur une brève intervention de M. Cachin qui signala que dans un quartier de la Chapelle se trouvent depuis plusieurs mois des stocks dans un hangar pour plus de deux millions de produits alimentaires, M. Boret annonce qu'il a déferé les spéculateurs au Parquet et qu'un juge d'instruction a été commis, puis le débat est clos — après le rejet, par 355 voix contre 92, d'un ordre du jour de M. M. Volin et E. Lafont demandant que la carte à 300 grammes soit étendue à tout le territoire — par le vote de l'ordre du jour suivant présenté par M. Théveny :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour prendre toutes les mesures nécessaires pour solutionner, de la façon la mieux appropriée aux circonstances, le ravitaillement en pain du pays, passe à l'ordre du jour. »

Autres interpellations agricoles

En fin de séance, la Chambre a discuté une interpellation de M. Cazassus sur le nouveau régime des céréales institué par le décret du 30 novembre dernier, puis une autre de M. Barthe sur les difficultés et le retard apportés à la livraison des semences aux agriculteurs, la mauvaise répartition des avoines et les retards apportés dans la fourniture du soufre nécessaire à l'agriculture.

En quelques mots, M. Boret, de sa place, a promis que la répartition de l'avoine serait plus équitable, affirmé que les retards dans la livraison des semences provenaient des nécessités militaires et qu'il prendrait des mesures pour augmenter l'importation du soufre dans la mesure du possible.

Un ordre du jour de confiance a clos le débat.

Séance cet après-midi : les pensions.

La distribution des tickets de pain est terminée à Paris

C'est hier soir, à huit heures que s'est terminée à Paris la distribution des tickets de pain qui s'est effectuée d'une façon normale. C'est donc aujourd'hui que pour avoir 300 grammes de pain, il faudra donner à son boulanger les tickets réglementaires.

Rappelons que dans les restaurants, les 100 grammes de pain par repas seront déduits sans que le client ait à remettre de tickets.

Le petit déjeuner du matin que l'on prend dans les cafés en faisant servir une tasse de café ou de chocolat donnera droit également à 100 grammes de pain sans remise de tickets.

En certains endroits, à Paris, le pain, dans la journée d'hier, a manqué du moins pendant une partie de la journée. La cause n'en est pas à une crise aggravée de la farine. Toutes les boulangeries étaient normalement approvisionnées. Mais quelques personnes que le rationnement à 300 grammes inquiétait ont cru bon de faire des provisions de pain. Et cependant, nous ont expliqué plusieurs boulangers, on avait eu des fournées en double et des boules de son avaient même été distribuées.

Un ministère du Ravitaillement, on nous a dit qu'il ressortait d'une enquête opérée notamment dans les 18^e et 20^e arrondissements que du pain avait été trouvé dans les boîtes aux ordures, celui-ci s'étant gâté avant d'avoir pu être consommé.

Une surveillance très sévère est organisée par des inspecteurs de police et les « accapareurs de pain » seront poursuivis.

La Ligue des boulangères demande la modification de la carte

La Ligue des boulangères s'est réunie, hier soir, des Pétés du Petit Journal, sous la présidence de Mme Préaux, en présence d'un très grand nombre d'adhérentes.

M. Renoir a donné lecture d'un message préconisant, notamment, le relèvement du prix du pain, pour la Seine, à cause de

l'accroissement des frais généraux. Le prix du stère du bois a, en effet, triplé ; la modification de la carte de pain et la création d'un type unique de pain de 600 grammes, le double de la ration.

La Ligue des boulangères, au sujet de la carte actuelle de pain, a émis le vœu, à l'unanimité, tendant à sa transformation : le feuillet porterait sur une dizaine de jours, au lieu d'être quotidien.

Après avoir ardemment engagé les boulangères à briser le calme à leur clientèle, en lui faisant comprendre que la carte actuelle, improvisée et mal comprise, n'est pas une ration type, mais moyenne, c'est-à-dire, appelée à être modifiée dans un bref délai, donna lecture de l'ordre du jour suivant qui fut voté à l'unanimité :

La Ligue des boulangères confiante dans les sentiments du gouvernement, soumet au ministre de la Guerre, président du Conseil, le vœu que les restrictions actuelles soient applicables aux classes qui ont vieilli et se trouvent dans les cas des classes visées par les circulaires ministérielles de 1916 ; c'est-à-dire que les classes 1899 et 1900 participent à la mise en suris par roulement, que les classes 1902 et 1903 soient mises en manutention ;

Que les anciens sous-officiers privilégiés, restés chez eux du premier jour, mieux conservés que leurs confrères ayant 20, 24 et même 30 mois de mobilisation, soient mobilisés, auxiliaires, compris, quelle que soit leur classe, avant que soient rapatriés les boulangères présentement surclassés, ayant été antérieurement mobilisés ;

Que les mesures nécessaires soient prises pour assurer le fonctionnement des boulangeries, notamment par :

La stabilisation du prix de revient du pain ;

L'établissement d'une marge entre le prix de revient et le prix de vente, en tenant compte du coefficient des frais généraux résultant de la diminution de production ;

L'étude de la forme d'indemnité compensatrice de cette diminution de production.

Un représentant de M. Victor Boret, ministre du Ravitaillement, déclara, à son tour, que la carte de pain n'était que passagère :

— M. Victor Boret, dit-il, examinera, en outre, vos différentes revendications, avec les membres du bureau de la Ligue, et elles recevront une prompt sanction, si elles sont reconnues légitimes et justifiées par les circonstances.

La ville de Paris s'occupe des aliments de remplacement

Le règlementation de la consommation du pain a amené la Ville de Paris à rechercher les moyens de fournir à la population des aliments de remplacement. On étudie actuellement le moyen de donner aux Parisiens, à des prix les plus réduits, des produits de la terre et de la mer, des haricots. Déjà les œuvres de bienfaisance ont été avisées que ces aliments allaient être mis à leur disposition dans de certaines conditions. On espère pouvoir en faire bénéficier le grand public dans le courant du mois.

PROPOS D'ACTUALITE

Le chien du troupiers

Un ordre récent enjoint, paraît-il, aux troupiers de se séparer des braves tousus qui sont leurs compagnons dans les cantonnements et les abris de première ligne. Seuls doivent être conservés les chiens officiellement militaires, chiens sentinelles, chiens sanitaires, etc. Mais les autres, ceux qui ne sont que des camarades, ceux des amis, seront bannis.

Pourquoi ?

Tout le monde connaît la lithographie célèbre dans laquelle Charlet représente un brave petit troupiers qui caresse un chien, le chien de son régiment, et qui, fait cette réflexion naïve et profonde : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. »

Beaucoup de troupiers français de tous les temps ont dû penser comme le petit soldat de Charlet, car le chien a toujours été l'ami du troupiers et le troupiers l'ami du chien. Cela s'explique, le régiment étant, comme l'a fort bien observé Tounessel, « le foyer de l'amitié et du dévouement, les deux sentiments qui vibrent le plus fortement dans le cœur du chien ». La tradition du chien du régiment, du chien du soldat, qui n'avait jamais cessé de se perpétuer chez nous depuis plus d'un siècle, a été renforcée encore par la guerre. L'ouïsness troupiers ; l'ouïsness aussi les officiers qui permettaient aux soldats d'avoir auprès d'eux un brave ami qui partageait leur vie et aussi leurs dangers.

Pourquoi veut-on briser tout à coup cette touchante tradition ?

Le chien du soldat a inspiré les grands chansonniers populaires ; il a été popularisé par le crayon des maîtres les plus illustres de la peinture militaire : Horace Vernet, Charlet, Bellange, Raffet. En campagne, il est le symbole de la fidélité, de l'attachement, du sacrifice, c'est-à-dire de toutes les qualités du vrai soldat.

Nous demandons grâce pour les chiens de nos troupiers.

Les asphyxiés de Gennevilliers

Les habitants de l'avenue de Paris, à Gennevilliers, qui avaient subi un commencement d'asphyxie par le gaz, sont soignés à Beaulieu ou à leurs domiciles. Tous paraissent maintenant hors de danger.

La Compagnie du gaz fait activement travailler à la réparation de la canalisation qu'il faudra sans doute remplacer sur une longueur de plus de 200 mètres, car on s'est aperçu qu'à cette distance des maisons où la fuite s'était produite, des émanations de gaz parvenaient aussi.

Par mesure de précaution, M. Rigaud, commissaire de police, a fait évacuer les immeubles voisins de ceux de la catastrophe.

Un cadavre de femme ligoté trouvé sur un trottoir

La victime avait été étranglée

Une chiffonnière, qui, comme d'habitude, fouillait hier matin dans les boîtes aux ordures de la rue Roussel, rue peu fréquentée du quartier de la Plaine-Monceau, aperçut sur le trottoir, en face du n° 28, juste au pied d'une descente de gouttière, un paquet assez volumineux, de 1 m. 10 de long, enveloppé d'une toile griseâtre nouée par ses coins.

Elle crut qu'il s'agissait de chiffons laissés là à son intention et s'apprêta à le défaire. Mais, elle recula d'horreur en constatant qu'il s'agissait d'un cadavre d'une jeune femme de 30 à 35 ans, les jambes repliées et ramenées contre le ventre, les bras contre le thorax et ligoté complètement à l'aide d'une assez grosse ficelle d'emballage.

M. Raoul Legrand, commissaire de police du quartier, fut immédiatement prévenu, et des son arrivée sur les lieux, en compagnie de son secrétaire, M. Norman, fit transporter le macabre colis au poste du boulevard Malesherbes à l'aide d'une civière roulante.

Cette découverte avait produit dans le quartier paisible une grosse émotion ; la foule s'était amassée et le bruit courait parmi elle qu'il s'agissait d'une femme coupée en morceaux. C'était inexact.

Au poste, arrivèrent bientôt M. Mouton, directeur de la police judiciaire, avec son secrétaire, M. Lamher, et les inspecteurs du service de l'identité judiciaire, qui prirent toutes les photographies nécessaires.

La victime

On constata que la jeune femme, petite, mince, cheveux bruns, sourcils drus, nez droit, avait un filet de sang à la bouche et portait à son cou une trace de strangulation qui a dû être effectuée de la main droite, l'index prenant son point d'appui sur le maxillaire inférieur et le pouce faisant pression sur la glotte.

Le chapeau avec son épinglette, une grosse perle-cabochon, était resté sur la tête. La victime, qui paraît de condition modeste et qui a les mains usées d'une travaille habillée. Un grand manteau vert, très sombre, presque noir, avec grand col de fourrure bon marché et bordure semblable au bas, la revêtait. Aucune poche, aucun papier, aucune marque. Pas d'autre bijou qu'une méchante paire de boucles d'oreilles simili-perles et simili-brillants sur monture d'or. Entre les genoux serrés se trouvait le manchon de la victime.

Le cadavre, qui mesure 1 m. 50, n'était pas tout à fait rigide. Certaines parties, même, en étaient encore tides à neuf heures du matin.

La Morgue, où le cadavre fut transporté, l'autopsie pratiquée par le docteur Soquet, médecin légiste, démontra que la mort était due à la strangulation. Aucune autre trace de violence ne fut trouvée.

La toile qui enveloppait le cadavre paraît provenir d'un combiné de chauffeur ou d'une blouse de travail. La ficelle avait 6 mètres de long.

Rien ne peut donner la moindre indication sur l'identité de la victime ni sur la nature du crime ou l'endroit où il a été commis.

L'enquête

Une hôtesse voisine du lieu où fut trouvé le cadavre affirme avoir entendu, vers 10 heures et demie, dimanche soir, un taxi stopper à cet endroit, puis repartir aussitôt. Or une famille d'habitants du quartier qui, vers 11 heures et demie, rentrait du cinéma, remarqua la présence du paquet ; pour éviter une petite fille du même descendre du trottoir entre les numéros 26 et 28 de la rue Roussel. D'autre part, une femme passant au même endroit, vers 10 heures, et affirme, elle aussi, l'avoir vu. Si ce dernier témoignage était exact, ce ne serait donc pas le taxi de 10 heures et demie qui aurait apporté le cadavre.

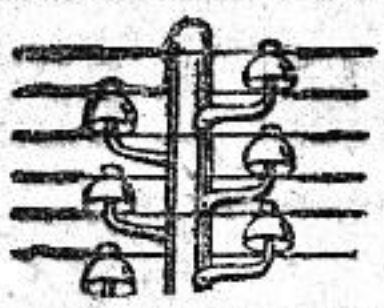
L'enquête, qui est menée très activement, tant par M. Raoul Legrand que par les inspecteurs de la direction de la police judiciaire et ainsi que par le juge d'instruction Gilbert, qui a été commis par le procureur général, ne peut donner de nouvelles que jusqu'à présent si mystérieux.

Quant à l'identité de la victime, elle ne peut tarder à être connue.

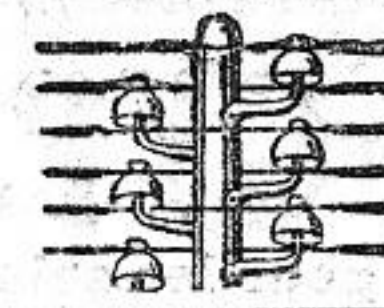
L'AFFAIRE BOLO

Par déference pour la justice comme pour les droits, même excessifs, de la défense, M. André Lebret, avocat, sénateur de

5 h. du matin



DERNIÈRE HEURE



5 h. du matin

LE PACIFISME des Bolcheviks

Paix avec les Boches mais guerre avec la Finlande

Stockholm, 28 Janvier. — Les câbles télégraphiques unissant Petrograd avec l'Europe occidentale ont été coupés à Viborg par des anarchistes finlandais.

Le désordre grandit en Finlande, l'intérieur du pays est fidèle au gouvernement mais Viborg et Helsingfors paraissent être aux mains des gardes rouges.

Dans une réunion qui a eu lieu jeudi soir, à bord d'un cuirassé russe, entre le gouvernement finlandais, les gardes rouges finlandais et les soldats russes, ces derniers ont menacé de bombarder et d'envahir Helsingfors si le gouvernement bourgeois ne cédait pas le pouvoir aux gardes rouges.

La discussion a duré toute la nuit et quoique le gouvernement bourgeois ait persisté à refuser, la réunion s'est terminée sur un ton plus conciliant.

A l'heure actuelle on ignore ici où se trouvent les membres du gouvernement. On ne sait pas non plus encore quelle position a définitivement adoptée la fraction modérée du parti socialiste dont dépend, pour une grande part, l'issue de la guerre civile.

Plusieurs Suédois auraient été tués pendant les derniers troubles. La presse nationaliste demande que la Suède prenne des mesures pour protéger ses nationaux.

La Finlande a désigné cinq membres pour la représenter à Brest-Litovsk, trois des partis bourgeois et deux socialistes. — (Havas).

Guerre avec l'Ukraine

Londres, 28 Janvier. — On mande de Petrograd à l'agence Reuters :

Le commissaire aux Affaires étrangères a déclaré que les commissaires n'entreraient plus en négociations avec la Rada et que la seule ligne de conduite possible est la guerre à fond à la Rada jusqu'à la victoire complète des Soviétiques ukrainiens.

« L'ordre et la paix, a-t-il ajouté, ne pourront être établis en Ukraine que si le régime bourgeois est complètement liquidé et remplacé par une nouvelle Rada socialiste dont le noyau est déjà formé à Khar'kov. »

Les journaux du soir annoncent que les Ukrainiens et les bolcheviks mobilisent leurs forces et qu'on s'attend à un engagement général sous peu de jours aux environs de Kieff.

Et guerre avec la Roumanie

Le consul roumain à Kishineff et quatorze officiers roumains ont été arrêtés.

Les Russes battus par les Roumains

Bâle, 28 Janvier. — Selon le Lokal Anzeiger, à la suite de violents combats près de Galatz, entre Roumains et Russes, ces derniers furent battus, 3,200 d'entre eux avec 22 canons, 57 mitrailleuses, 53 cuisines militaires et 1,200 chevaux ont pénétré sur le territoire occupé par les Allemands. — (Havas).

L'effervescence en Allemagne

La grève ne s'est pas produite

Bâle, 28 Janvier. — Une dépêche officielle de Berlin constate que la grande grève annoncée pour aujourd'hui par des feuilles volantes ne s'est pas produite.

« L'agitation, dit-elle, n'a eu qu'un succès tout à fait limité, bien qu'il y ait eu, dimanche, des tracts et des réceptions en abondance de maisons à maisons, dans les faubourgs et dans la capitale. »

« Les ouvriers ont refusé de donner suite à l'appel lancé, les rues de Berlin ne présentent pas un aspect de grève ; dans quelques industries seulement les ouvriers ont cessé le travail, la suspension complète du travail ne semble avoir eu lieu nulle part. » — (Havas).

Sauf dans les usines métallurgiques !

Bâle, 28 Janvier. — On mande de Berlin :

Les appels à la grève générale à Berlin avaient été répandus surtout à la fin de la semaine dernière.

La suspension du travail s'est fait surtout sentir dans les usines métallurgiques de la capitale, notamment aux usines d'automobiles Daimler et Borsig.

Une communication officielle de Berlin dit qu'il semble que la grève, projetée ait manqué d'unité de direction. — (Havas).

LA PAIX BOCHE d'après le "Vorwaerts"

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 28 Janvier. — Le Vorwaerts estime que le discours de Czerzyn n'a pas été prononcé sans accord préalable avec Berlin et qu'il faut donc considérer que les puissances centrales font un nouvel effort en vue d'une paix générale. Toutefois cet effort n'a aucune chance d'aboutir si Kuhlmann n'accepte pas d'une manière formelle le programme suivant :

1° Reconnaissance du droit des peuples de Pologne, de Lithuanie, de Courlande, à disposer de leur sort et éventuellement à rester dans le cadre de la République russe.

2° Reconnaissance formelle de l'indépendance de la Belgique sans distinction de Wallons ni de Flamands ;

3° Déclaration que l'Allemagne est prête à évacuer les territoires français sous la seule condition que la France renoncera à toute annexion en Allemagne.

Voilà, dit le Vorwaerts, quel est le programme minimum qui pourrait servir de base à une discussion utile.

Le préfet de police visite les baraques pour rapatriés

Le préfet de police a assisté hier à l'arrivée des rapatriés d'Évian et a visité les baraques qui viennent d'être édifiées sous le hall de la gare de Lyon, ainsi que nous l'avons annoncé.

Il a pu se rendre compte des facilités de réception que permettent les aménagements nouveaux pratiqués en quelques semaines, éclairés et chauffés.

Le préfet a été heureux de féliciter le bureau de la Fraternelle des régions envahies, ses collaborateurs et ses collaboratrices si dévoués et il a pu constater rationnellement de tous les services rattachés à l'œuvre si intéressante que préside M. Eugène Watilme.

EN RUSSIE

L'ANARCHIE EST COMPLÈTE EN FINLANDE

Stockholm, 28 Janvier. — Depuis 11 heures 30, dimanche matin, les communications télégraphiques entre Stockholm et Petrograd sont interrompues. La station de Nystad sur la côte finlandaise signale que les gardes rouges ont coupé les lignes. Toute la Finlande se trouve ainsi isolée télégraphiquement. Nystad n'étant pas une station de réception, mais seulement de transmission.

Le Sénat demande l'évacuation des troupes russes

Helsingfors, 28 Janvier. — Le Sénat a demandé au conseil des commissaires d'évacuer les troupes russes et de mettre fin à leur intervention dans les affaires du pays. L'Institut Smolny aurait répondu qu'il donnerait des ordres en conséquence si cette évacuation était réclamée par tout le pays. La guerre civile s'est étendue de Viborg à Helsingfors et aux autres villes de la Finlande. 500 gardes rouges sont partis hier de Petrograd pour soutenir leurs camarades de Viborg. — (Havas).

Les négociations de Brest-Litovsk

Zurich, 28 Janvier. — Un télégramme de Berlin annonce que M. von Kuhlmann et les autres membres de la délégation allemande sont arrivés aujourd'hui à Brest-Litovsk.

Aujourd'hui également, la comte Czerzyn et la délégation autrichienne, ainsi que les délégations bulgare et turque, viennent d'y arriver.

Les pourparlers de Petrograd donnent un mince résultat

Berne, 28 Janvier. — Une dépêche de Berlin annonce que les négociations pour suivre à Petrograd par les commissaires core de rétablir des relations commerciales, au sujet de la guerre et les questions économiques.

Du côté russe on paraît tout disposé à procéder à l'échange des prisonniers. Mais étant donné la situation actuelle en Russie, il semble difficile que les transports puissent être organisés d'une manière régulière à bref délai.

Quant à la commission économique, elle a limité son activité à l'examen des conditions dans lesquelles pourront être rétablies les communications entre les pays contractants. On considère en effet du côté russe que la situation ne permet pas encore de rétablir des relations commerciales régulières. Actuellement, on veut se borner à une reprise du service postal, du service des télégraphes, du service des chemins de fer.

Quant à la question de la censure (la censure postale et télégraphique), on s'est mis d'accord pour considérer que c'était une affaire intérieure intéressant uniquement chaque pays.

Une dépêche Wolff assure que l'on peut espérer arriver bientôt à un accord général dont l'application, en dépit des difficultés considérables, ne sera pas trop retardée. — (Havas).

Les maximalistes marchent à fond contre l'Ukraine

Londres, 28 Janvier. — On mande de Petrograd à l'agence Reuters :

Le commissaire aux Affaires étrangères a déclaré que les commissaires n'entreraient plus en négociations avec la Rada et que la seule ligne de conduite possible est la guerre à fond à la Rada jusqu'à la victoire complète des Soviétiques ukrainiens.

« L'ordre et la paix, a-t-il ajouté, ne pourront être établis en Ukraine que si le régime bourgeois est complètement liquidé et remplacé par une nouvelle Rada socialiste dont le noyau est déjà formé à Khar'kov. »

Les journaux du soir annoncent que les Ukrainiens et les bolcheviks mobilisent leurs forces et qu'on s'attend à un engagement général sous peu de jours aux environs de Kieff.

Le consul roumain à Kishineff et 14 officiers roumains ont été arrêtés.

Un transport et un chalutier français coulés sur une mine en vue de Marseille

40 victimes

Le transport de matériel Drôme a coulé sur une mine, le 23 janvier, vers 6 heures, en vue de Marseille.

Un peu plus tard et dans les mêmes parages, le chalutier Kerbiban a également sombré sur une mine pendant qu'il procédait aux dragages.

Des avions ont survolé la région et découvert d'autres mines qui ont été aussitôt draguées.

Les disparus des deux bâtiments sont au nombre de quarante. Leurs familles ont été prévenues.

Il n'y avait pas de passagers à bord de la Drôme.

Le transport Drôme, d'un déplacement de 1,034 tonnes, appartenait à l'Etat et avait été construit à Saint-Nazaire en 1887.

Le torpillage du "Giralda" provoque une grosse émotion en Espagne

C'est le quatrième en un mois

Madrid, 28 Janvier. — La presse de ce matin donne des détails sur le torpillage du navire espagnol Giralda qui fut annoncé officiellement hier par le ministre de la Marine.

Le Giralda, propriété de la Compagnie Sévillane de navigation, jaugeait plus de 4,000 tonnes et faisait exclusivement le service de cabotage entre Huvoila (Andalousie) et Passages (près de Saint-Sébastien).

Les naufragés considèrent que ce nouvel attentat est le plus grave de tous ceux qui ont été commis par les Allemands contre des navires espagnols, car le capitaine du Giralda prouva au commandant du sous-marin que son navire n'était nullement porteur de contrebande de guerre.

Les naufragés racontent qu'ils furent abandonnés par l'équipage du sous-marin sans qu'il leur fut permis de retirer du navire d'autres vivres que du pain et d'autres vêtements que ceux qu'ils avaient sur eux. La Compagnie Sévillane de navigation se propose d'adresser une énergique réclamation au gouvernement et menace de supprimer le service de cabotage au cas où satisfaction ne lui serait pas donnée.

C'est, en moins d'un mois, le quatrième navire espagnol torpillé par les sous-marins.

Incursions réussies dans les lignes boches

COMMUNIQUES FRANÇAIS

28 Janvier, 14 heures.

Nous avons réussi diverses incursions dans les lignes ennemies en Champagne et au nord de Saint-Mihiel, et ramené des prisonniers.

Un coup de main sur nos petits postes de la région de La Fontenelle (nord-est de Saint-Dié) n'a pas donné de résultat.

28 Janvier, 23 heures.

En Champagne, nous avons réussi deux coups de main sur les tranchées allemandes.

Nos détachements ont pénétré jusqu'à la troisième ligne ennemie et ramené des prisonniers dont un officier et une mitrailleuse.

Canonade réciproque assez vive en Alsace, dans la région de l'Hartmannswillerkopf.

COMMUNIQUES DES ALLIÉS

BRITANNIQUES

28 Janvier, après-midi.

A la suite d'un coup de main effectué hier soir par l'ennemi sur un de nos postes avancés au Nord-Est de Langemark, trois de nos hommes ont disparu.

Une forte reconnaissance allemande a été repoussée cette nuit au Sud-Est du Verquier par nos feux d'infanterie.

Activité de l'artillerie ennemie la nuit dernière en différents points au sud-ouest de Cambrai, au nord de Lens et dans le secteur de Passchendaele.

28 Janvier, soir.

Aucun événement important à signaler en dehors de l'activité de l'artillerie ennemie au cours de la journée, vers Havrincourt et au nord-est d'Ypres.

ITALIEN

Rome, 28 Janvier. — Communiqué du commandement suprême :

Dans la Vallarsa et dans la vallée de l'Asico, où eu lieu, entre patrouilles, des rencontres favorables pour nous.

Des canons ennemis de notre artillerie contre les positions ennemies entre le val Frenzela et le canal de la Brenta.

L'activité aérienne a été très vive sur tout le front. Un avion ennemi a été abattu par des aviateurs anglais.

Au cours de l'incursion de la nuit du 27 janvier, un appareil ennemi, atteint par les batteries antiaériennes, est tombé sur les pentes méridionales du Montello. Les trois pilotes, dont deux officiers, sont saufs et ont été faits prisonniers.

ARMÉE D'ORIENT

28 Janvier. — Rencontres de patrouilles à l'est du lac de Doirak.

Coup de main réussi par les troupes serbes sur les positions bulgares du Dobropolje.

Bombardements par les aviateurs navals anglais

Londres, 28 Janvier. (Officiel). — Communiqué de l'Amirauté :

Nos aviateurs de l'escadrille navale ont bombardé, le 27 janvier à midi, l'aérodrome d'Aertrycke, ainsi que le dépôt de munitions d'Engel. Les objectifs obscurs par les nuages ont empêché nos aviateurs de se rendre compte exactement des résultats obtenus. Tous nos avions sont rentrés indemnes.

L'inspecteur Warzé avait été condamné en 1911 sur un faux témoignage

La Cour d'Orléans l'acquitte

Orléans, 28 Janvier. — La Cour d'assises du Loiret juge l'inspecteur de la Sûreté parisienne Warzé. Celui-ci avait été condamné en 1911, sur faux témoignage d'une fille Jouan, par les assises de la Seine, à sept ans de réclusion et à cinq ans d'interdiction de séjour pour cambriolage de 150,000 francs de bijoux dans un magasin de la galerie Vivienne, et pour vol dans une église d'Esquenoy (canton de Clermont). La fille Jouan se rétracta plus tard.

La Cour de cassation renvoya l'affaire devant la cour d'assises du Loiret.

Warzé se présente en uniforme de lieutenant ; il porte la fourragère et la médaille militaire. Il a été sept fois cité.

L'avocat général, M. Popineau, déclare Warzé non coupable. M. Charpentier relève les fautes de procédure qui ont amené la condamnation.

Le jury rapporte un verdict négatif, en vertu duquel la cour prononce l'acquiescement de Warzé.

La cour ordonne l'affichage et l'insertion de son arrêt, dans plusieurs journaux de Paris.

CONDAMNATIONS pour spéculations illicites sur le sucre et sur le charbon

La 8^e chambre correctionnelle a prononcé hier les condamnations suivantes pour spéculations illicites sur le sucre :

M. Raoul Henry, pharmacien, 8, boulevard Saint-Marc, 4 mois de prison et 5,000 francs d'amende.

M. Pierre Vaddled, épicière, 48, rue de Paris, à Pantin ; 2 mois de prison et 5,000 francs d'amende.

Pour spéculations illicites sur le charbon :

Mme Galandrin, marchande de charbon, 8, rue de l'Armourique ; un mois de prison et 10,000 francs d'amende.

M. Lucien Painsmay, négociant en charbon, 5, avenue Mac-Mahon ; 3 jours de prison et 10,000 francs d'amende.

M. Henri Hoogstede ; 4 mois de prison et 5,000 francs d'amende.

Ces commerçants étaient poursuivis à la requête du service des fraudes.

Autres trafiquants condamnés à Lyon

Lyon, 28 Janvier. — Ayant vendu de grosses quantités de sucre à un prix supérieur à la taxe, Vallon, fournisseur pour pâtisseries, a été condamné en police correctionnelle à 200 francs d'amende ; Rozier, épicière en gros, à 4,000 francs et Alabrine, représentant de raffinerie de la région, à 3,000 francs.

Trois intermédiaires dans la vente de charbons, pour avoir livré du combustible de qualité inférieure et prélevé des bénéfices excessifs, ont été condamnés à la même audience : Albert Mathieu à huit jours de prison avec sursis et 2,000 francs d'amende ; Joseph Comte, camionneur, et Broizelle, employé à la Compagnie P.-L.-M., chacun à huit jours avec sursis et 1,000 francs d'amende.

CE QUE DIT LA PRESSE

LA HAUTE-COUR

De l'Événement (M. Alexandre Varenne) :

En défendant à la requête de M. Malvy, la Chambre n'a pas agi dans l'intérêt de M. Malvy, mais dans l'intérêt supérieur de la paix publique, dans l'intérêt national.

« Et elle mal jugé en supposant que tous s'inclineraient devant la sentence, que les passions et les intérêts de partis s'arrêteraient au seuil du prétoire et feront le silence après le jugement. »

Pas de querelle autour de la justice ! Laissons accomplir son œuvre dans le calme et la dignité.

Du Figaro (M. Alfred Capus) :

Quoi que l'on tienne désormais, l'affaire Malvy, par la remarquable requête de M. Merillon, est sortie du domaine politique pour entrer dans le judiciaire. M. Malvy est l'accusé Malvy. Il n'est plus celui d'hier.

« Les preuves surabondantes et ces documents d'une authenticité tellement indiscutable que la lumière, pour être un peu tardive, ne doit être que plus aveuglante. Les débats seront publics et contradictoires. Tout le monde aura les apprécier. Que peut-on exiger de mieux. »

Un fait cependant nous préoccupe et nous étonne. Les amis politiques de M. Léon Daudet, notamment MM. Jénouvrier et de Las Cases ont soutenu, l'un que la Haute-Cour est compétente, l'autre que l'action est irrévocable. Comment !

La Cour qui a jugé Drouot, qui a jugé le général Boulanger, ne peut donc pas juger M. Malvy ? Que peuvent-ils bien redouter, si des documents accusateurs sont à la fois si authentiques et si abondants ?

Du Gaulois (M. Arthur Meyer) :

Il se peut, et c'est ce qu'il lui appartient de démontrer, que M. Malvy n'ait pas trahi. C'est-à-dire vendu son pays. Je doute qu'il puisse jamais démontrer, selon le mot de M. Clemenceau, l'autre que l'action est irrévocable.

De la Victoire (M. Gustave Hervé) :

Léon Daudet accuse notre ancien ministre de l'Intérieur d'avoir renseigné l'ennemi sur notre projet d'offensive du Chemin des Dames ; je le défie d'en apporter l'ombre d'une preuve.

M. Daudet a organisé les mutineries militaires ; j'ai expliqué d'où venait cette grossière méprise. Il a pris pour des agents de mutineries des agents de la Sûreté, envoyés parmi la troupe par le grand quartier général pour surveiller les mutins. En fait, M. Daudet a tout fait comme l'autre, a pris le Pirée pour un homme.

De la Libre Parole :

La Haute-Cour, en se proclamant compétente et en déclarant l'accusation recevable, malgré les fortes objections juridiques de nos amis jénouvrier et de Las Cases, a pris devant la France et devant le monde une position très nette ; elle estime que la responsabilité ministérielle ne constitue pas une vaine formule et qu'en temps de guerre surtout un ministre qui ne remplit pas son devoir doit être puni.

M. Malvy a-t-il rempli son devoir ? Voilà l'unique question.

Du Rappel (M. Camille Devilar) :

C'est chose grave que de voir, en temps de guerre, un ministre de la République comparaître devant la plus haute juridiction d'exception de l'Etat.

M. Malvy, nous le savons, nous voulons le retenir, est venu de son plein gré, sur sa demande même, devant la Cour de justice. Il ne faut pas méconnaître cependant que de cruelles accusations jettent contre lui ont d'abord fait tomber sa popularité.

M. Malvy a-t-il sollicité sa comparution devant des juges.

Le prince de Wied retourne en Albanie

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 28 Janvier. — Dernières Nouvelles de Vienne annoncent que le prince Guillaume de Wied se rendra prochainement à Durazzo où il remontera sur le trône d'Albanie.

Condamnation de Sébastien Faure

La 8^e chambre correctionnelle de la Seine a condamné hier Sébastien Faure à six mois de prison pour outrages aux magistrats.

Le crime était précédemment condamné par défaut à trois ans de prison et on sait qu'il avait pris la fuite et se cachait à Marseille où il a été arrêté.

Courrier des Théâtres

OPERA. — Mlle Lapeyrette chantera jeudi le rôle de Dalila dans le rôle de Samson sur l'interprète par M. Darmel.

Le célèbre chanteur Battistini prêtera également son concours à cette soirée en se faisant entendre dans les airs dans l'opéra de Verdi de M. Zanini.

Ce soir, Guillaume Tell sera chanté par Mlle Bugue, MM. Sullivan, Nais, Gresse et Huberty.

COMEDIE-FRANÇAISE. — La matinée classique de jeudi sera particulièrement brillante. Le chef-d'œuvre de Beaumarchais, le Mariage de Figaro, y sera donné avec une distribution remarquable.

La grande comédienne Marie Leconte incarnera un Chérubin adorable de grâce, de tendresse et de jeunesse. Elle sera bismarckienne d'habitude, la romance : « A ma marraine », qu'elle dit avec un art incomparable et une émotion de la plus fine qualité.

GAITE-LYRIQUE. — Ce soir, à 8 heures, première de La Fille de Peinture, opéra-comique en trois actes, musique de Louis Varney (M. M. Boulogne, Massart ; M. J. Gril, J. Hemmerlé, etc.).

TRIUMPH-LYRIQUE. — Le reprise de La Fille de Madame Angot a été pour l'opéra-comique Lucien Varin l'occasion d'un énorme succès. Son interprétation si personnelle et si vivante, le charme de sa voix lui ont valu d'enthousiastes acclamations.

FOLIES-BERGERE. — La Revue Féerique réunit le luxe, le charme et la gaîté. Il faut y voir l'œuvre de Beaumarchais et de M. de Sade, Miss Houdy, M. Carrel, Jane Rys, Darras, etc.

L'OLYMPIA ne dément pas ! Tout le monde y va et y entend le 7^e Spade, Miss Houdy, M. Carrel, Jane Rys, Darras, etc.

CONCERT VICTORIA (61, rue du Château-d'Eau). — Tous les soirs à 8 h. 1/2, et en matinée les jeudi et dimanche, à 2 h. 1/2, partie concert, avec Fred Fery, le fin diseur, dans ses œuvres ; M. Lina Tréber, Liliane Lacey, Yette Lucas, Rita Sarrazin, Denalair, les Tony's, toutes les chansons en vogue.

GAUMONT-PALACE. — 8 h. 15 : La Nouvelle mission de Judex (deuxième édition). Loca-tion à 7 heures, à 11 h. 15 et à 17 heures. (Tel. Marc. 16-73).

Université des Annales

Demain, à 2 h. 1/2, Contes et chansons de la Bourgogne et du Berry, conférence par M. Jean Richogne.

LE JAPON A REPOUNDU A LA NOTE DU PAPE

Rome, 27 Janvier. — Le Corriere d'Italia dit que le Japon, il y a quelque temps, chargea le gouvernement anglais d'accuser au Saint-Siège réception de la note pontificale, en ajoutant en même temps que, quant au fond, le Japon adhérait au point de vue de l'Éthiopie.

A TRAVERS PARIS

CET HOMME A DES DENTS EXCELLENTES

A black and white illustration of a man with a beard and a small animal perched on his head. The man is shown from the chest up, facing forward. He has a large, dark beard and mustache. A small, dark-furred animal, possibly a cat or a small dog, is sitting on top of his head, looking towards the left. The background is plain white. The illustration is enclosed in a simple rectangular border.

— Servez-vous du **DENTOL** et vous aurez des dents aussi bonnes que lui.

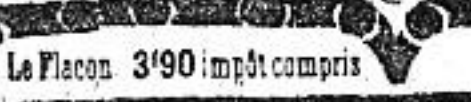
Le **Dentol** (eau, pâte, poudre et savon) est un dentifrice à la fois souverainement

commandé aux fumeurs. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et

Créé d'après les travaux de Pasteur, il affermit les gencives et empêche la formation du tartre. En peu de jours il donne aux dents une blancheur éclatante. Il purifie l'haleine et est particulièrement re-

Le Flacon 3'90/mphl compris

Rhumatismes, Névralgies
Points de Côté, Lumbagos, Sciatique
Asthme, Bronchite, Toux
Maux de Gorge, Torticolis, etc. etc.

An illustration of a man in a black top hat and a white shirt with a bow tie, looking towards a bottle of medicine. The bottle is labeled 'MARQUE DÉPOSÉE' and 'FLACON 3'90/mphl compris'. The man has a long, thin nose and is looking at the bottle with a slight smile. The bottle is dark with a white label and a cork stopper. The background is white with a decorative border.

Le Flacon 3'90 impôt compris



Ag. dépositaire
Boulevard de la Chapelle

Rhumatismes, Névralgies
Points de Côté, Lumbagos, Sciatique
Asthme, Bronchite, Toux
Maux de Gorge, Torticolis, etc., etc.
 sont guéris sans médication interne par
LE RÉVULSIF BOUDIN
 S'APPLIQUE AU PINCEAU

TOUTES PHARMACIES
 et Laboratoire BOUDIN

46, B^e Ménilmontant, Paris
qui expédie sans frais contre
mandat de 300.

PROCURE UN BIEN-ÊTRE IMMÉDIAT
Ne laisse aucune trace sur la peau.

FUMEURS | **LE BLOC LOUIS**
15 centimes le cahier

DEMANDEZ PARTOUT • Vente en Gros : E. PANDEVANT, 29, av. du Marché, Charenton (S)

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS

du

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS

du

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS
du
D' GUSTIN

Il suffit de faire dissoudre dans un litre d'eau potable un paquet de Lithinés du Dr Gustin pour obtenir instantanément une eau minérale alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure. Cette eau, digestive et très rafraîchissante, se mélange facilement à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis.

Prix de vente au public sans majoration possible: 1.75 la boîte de 12 paquets pour faire 12 litres d'eau minérale alcaline et lithinée.

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS
du
D' GUSTIN

Il suffit de faire dissoudre dans un litre d'eau potable un paquet de Lithinés du Dr Gustin pour obtenir instantanément une eau minérale alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure. Cette eau, digestive et très rafraîchissante, se mélange facilement à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis.

Prix de vente au public sans majoration possible: 1.75 la boîte de 12 paquets pour faire 12 litres d'eau minérale alcaline et lithinée.

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS
du
D' GUSTIN

Il suffit de faire dissoudre dans un litre d'eau potable un paquet de Lithinés du Dr Gustin pour obtenir instantanément une eau minérale alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure. Cette eau, digestive et très rafraîchissante, se mélange facilement à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis.

Prix de vente au public sans majoration possible: 1.75 la boîte de 12 paquets pour faire 12 litres d'eau minérale alcaline et lithinée.

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS
du
D' GUSTIN

Il suffit de faire dissoudre dans un litre d'eau potable un paquet de Lithinés du Dr Gustin pour obtenir instantanément une eau minérale alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure. Cette eau, digestive et très rafraîchissante, se mélange facilement à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis.

Prix de vente au public sans majoration possible: 1.75 la boîte de 12 paquets pour faire 12 litres d'eau minérale alcaline et lithinée.

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS
du
D' GUSTIN

Il suffit de faire dissoudre dans un litre d'eau potable un paquet de Lithinés du Dr Gustin pour obtenir instantanément une eau minérale alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure. Cette eau, digestive et très rafraîchissante, se mélange facilement à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis.

Prix de vente au public sans majoration possible: 1.75 la boîte de 12 paquets pour faire 12 litres d'eau minérale alcaline et lithinée.

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS
du
D' GUSTIN

Il suffit de faire dissoudre dans un litre d'eau potable un paquet de Lithinés du Dr Gustin pour obtenir instantanément une eau minérale alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure. Cette eau, digestive et très rafraîchissante, se mélange facilement à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis.

Prix de vente au public sans majoration possible: 1.75 la boîte de 12 paquets pour faire 12 litres d'eau minérale alcaline et lithinée.

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS
du
D' GUSTIN

Il suffit de faire dissoudre dans un litre d'eau potable un paquet de Lithinés du Dr Gustin pour obtenir instantanément une eau minérale alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure. Cette eau, digestive et très rafraîchissante, se mélange facilement à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis.

Prix de vente au public sans majoration possible: 1.75 la boîte de 12 paquets pour faire 12 litres d'eau minérale alcaline et lithinée.

Les malades atteints de ces affections, à l'état chronique ou aigu, doivent boire de façon continue à tous leurs repas de l'eau minéralisée avec les

LITHINÉS
du
D' GUSTIN

Il suffit de faire dissoudre dans un litre d'eau potable un paquet de Lithinés du Dr Gustin pour obtenir instantanément une eau minérale alcaline et lithinée, délicieuse à boire, même pure. Cette eau, digestive et très rafraîchissante, se mélange facilement à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût exquis.

Prix de vente au public sans majoration possible: 1.75 la boîte de 12 paquets pour faire 12 litres d'eau minérale alcaline et lithinée.